

2020-1059
2020-06-12

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE M6316 SG

GRANULES SOLUBLES 50 %

Pour l'utilisation sur le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge et l'avoine, le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*)
USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Thifensulfuron-méthyle 50 %

Avertissement, contient l'allergène lait.

N° D'HOMOLOGATION: 28730 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 120 g – 25 kg

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Évitez de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Évitez tout contact avec la peau, les yeux et le linge.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes ainsi que des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</p>

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

ENTROPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant recyclable en plastique ou en métal contenant 23 L ou moins de produit :

NE PAS réutiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être retourné à un point de collecte. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et propre inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

HERBICIDE M6316 SG

GRANULES SOLUBLES 50 %

Pour l'utilisation sur le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge et l'avoine, le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*)

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Thifensulfuron-méthyle 50 %

Avertissement, contient l'allergène lait.

N° D'HOMOLOGATION: 28730 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Évitez de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Évitez tout contact avec la peau, les yeux et le linge.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes ainsi que des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</p>

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les plantes. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes

pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes désirables ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou à des endroits analogues. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.

On ne peut utiliser le blé, l'orge ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application. On ne peut utiliser les variétés de canola tolérant à l'Imazamox et l'Imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 64 jours suivant l'application.

Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge, l'avoine et les variétés de canola tolérant à l'Imazamox et l'Imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*).
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide M6316 SG est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge, l'avoine et le canola tolérant à l'Imazamox et l'Imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide M6316 SG est un herbicide sous forme de granules solubles dans l'eau qui doit être appliqué de façon uniforme à la volée. Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'herbicide M6316 SG doit être appliqué avec un agent tensio-actif recommandé et tôt après la levée sur les pousses principales des mauvaises herbes en croissance active.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide M6316 SG en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont durcies par un stress environnemental ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau.

L'herbicide M6316 SG doit être appliqué avec de l'équipement terrestre seulement. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de bien couvrir les mauvaises herbes ciblées. Se référer à la section de l'étiquette intitulée "MODE D'EMPLOI" pour tous les détails d'utilisation. L'herbicide M6316 SG arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) des mauvaises herbes en train de mourir n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Des conditions de croissance favorables après le traitement favorisent l'action de l'herbicide M6316 SG tandis que des conditions froides et sèches, retardent son action. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Zones tampons

- L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.
- Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	<1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	1	0	15

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

POUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE

Pour le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. Appliquer l'herbicide M6316 SG à raison de 30 g par hectare avec un agent tensio-actif recommandé (AGRAL* 90, AG-SURF* ou CITOWETT^{md} PLUS) à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (se référer à la section intitulée « Directives de mélange ») au printemps lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^e feuille et avant l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Il est nécessaire d'assurer une bonne couverture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)

stellaire moyenne ¹
spargoute des champs
saponaire des vaches
ortie royale
chénopode blanc
amarante à racine rouge
soude roulante
tabouret des champs
colza spontané ²
renouée liseron ³
moutarde des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES
kochia à balais

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

NOTE :

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant plusieurs heures après le traitement pour permettre à l'herbicide M6316 SG d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

Recommandations spécifiques face à certaines mauvaises herbes :

¹**Stellaire moyenne :** Appliquer l'herbicide M6316 SG avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re} – 6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui poussent après l'application ne seront pas supprimées.

²**Colza spontané :** L'herbicide M6316 SG seul ne supprime pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*).

³**Renouée liseron :** Appliquer l'herbicide M6316 SG sur la renouée liseron en croissance active au stade de la première à la 3^e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'HERBICIDE M6316 SG + MCPA AMINE 500

POUR UTILISATION SUR BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE ET AVOINE

L'herbicide M6316 SG peut être mélangé avec le MCPA Amine 500 pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus et pour supprimer l'herbe à poux et réprimer le chardon des champs. Appliquer l'herbicide M6316 SG à raison de 30 g par hectare plus le MCPA Amine 500 à raison de 1,0 L par hectare (ou équivalent en acide pour fournir 500 g de matière active par hectare) plus un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90, ou CITOWETT® PLUS à raison de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Directives de mélange »). S'assurer de respecter toutes les précautions pour chaque produit qui est utilisé.

L'HERBICIDE M6316 SG + HOE-GRASS* 284

POUR UTILISATION SUR BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE (SAUF VARIÉTÉS KLAGES ET BETZES EN ALBERTA)

Mélanger l'herbicide M6316 SG à raison de 30 g par hectare avec l'herbicide HOE-GRASS* 284 à raison de 2,5 à 2,8 L par hectare pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et la folle avoine seulement. Ne pas ajouter d'agent tensio-actif. Ce mélange en réservoir ne supprime pas la sétaire verte ou la sétaire glauque, l'ivraie de Perse, le pied-de-coq, et le maïs spontané. Se référer à l'étiquette de l'herbicide HOE-GRASS* 284 pour plus de détails concernant le mode d'emploi et les précautions. Appliquer sur les mauvaises herbes à feuilles larges jeunes et en pleine croissance. S'assurer que l'herbicide M6316 SG est complètement dissout dans le réservoir de pulvérisation avant d'ajouter l'herbicide HOE-GRASS* 284. Pour les mélanges subséquents, préparer une bouillie avec l'herbicide M6316 SG et de l'eau avant de l'ajouter au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide HOE-GRASS* 284.

L'HERBICIDE M6316 SG + AVENGE*200-C

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET LA FOLLE AVOINE DANS CERTAINES VARIÉTÉS DE BLÉ (LIRE L'ÉTIQUETTE DE AVENGE*200-C POUR LES VARIÉTÉS SPÉCIFIQUES) ET TOUTES LES VARIÉTÉS D'ORGE, APPLIQUER UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE M6316 SG PLUS L'HERBICIDE AVENGE* 200-C

Utiliser 3,5 à 4,25 L par hectare de l'herbicide AVENGE* 200-C plus 30 g de l'herbicide M6316 SG par hectare. Se référer à l'étiquette de l'herbicide AVENGE* 200-C pour connaître les restrictions face aux variétés des cultures, le mode d'emploi et les précautions à observer. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Les applications de l'herbicide M6316 qui sont faites durant les stades de croissance tardifs des mauvaises herbes à feuilles larges peuvent réduire la suppression de ces mauvaises herbes. S'assurer que l'herbicide M6316 SG est complètement dissout avant d'ajouter l'herbicide AVENGE* 200-C. Ne pas ajouter d'agent tensio-actif. Pour les mélanges subséquents, préparer une bouillie avec l'herbicide M6316 SG et de l'eau avant de l'ajouter au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide AVENGE* 200C.

L'HERBICIDE M6316 SG + L'HERBICIDE STARANE* II

POUR UTILISATION SUR BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE ET AVOINE

L'herbicide M6316 SG peut être mélangé avec l'herbicide Starane* II pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus et pour supprimer le gaillet grateron (1-6 verticilles). Appliquer l'herbicide M6316 SG à raison de 30 g par hectare plus l'herbicide Starane* II à raison de 0,21 L par hectare plus un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90, ou CITOWETT® PLUS à raison de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Directives de mélange ». S'assurer de respecter toutes les précautions pour chaque produit qui est utilisé.

L'HERBICIDE M6316 SG + L'HERBICIDE GP

POUR UTILISATION SUR BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) (DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 feuille et avant l'apparition de la feuille étendard de la culture, avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Appliquer au blé d'hiver au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Ne pas appliquer après l'apparition des épis. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance : mauvaises herbes à feuilles larges ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre (à moins d'indication contraire) et les mauvaises herbes graminées qui sont aux stades de croissance spécifiés. La couverture complète des mauvaises herbes est nécessaire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer :

PRODUIT D'ASSOCIATION HERBICIDE	TAUX
Herbicide M6316 SG	30 g/ha
Herbicide GP	70 g/ha
Surfactant non ionique, Agral* 90 ou AgSurf*	0,25% v/v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation)
MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES	MAUVAISES HERBES GRAMINÉES SUPPRIMÉES
Gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles)	Echinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)
Stellaire moyenne	Brome du Japon (1-6 feuilles)
Spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille, <10 cm de hauteur)	Folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
Saponaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles)	Sétaire glauque (1-5 feuilles)
Sagesse-des-chirurgiens	
Renouée scabre	
Ortie royale (1-8 leaf)	
Chénopode blanc	
Amarante à racine rouge (1-8 leaf)	MAUVAISES HERBES GRAMINÉES REPRIMÉES
Mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diamètre)	Brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)
Soude roulante	Sétaire verte (1-5 feuilles)
Bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)	
Renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)	
Tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)	
Canola spontané (1-6 feuilles) ¹	
Moutarde des champs	
Renouée liseron (1-3 feuilles)	
MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES RÉPRIMÉES	
Chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur, bourgeonnement)	
Pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	

¹ L'herbicide seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*).

Pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et des populations folle avoine faible (<75 plants/m²) appliquer :

PRODUIT D'ASSOCIATION HERBICIDE	TAUX
Herbicide M6316 SG	30 g/ha
Herbicide GP	52 g/ha
Surfactant non ionique, Agral* 90 ou AgSurf*	0,25% v/v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation)
MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES	MAUVAISES HERBES GRAMINÉES SUPPRIMÉES
Stellaire moyenne (1-6 feuilles)	Folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
Spargoute des champs	
Saponaire des vaches	
Renouée scabre	
Ortie royale	
Chénopode blanc	
Amarante à racine rouge	
Soude roulante	
Renouée (renouée persicaire))	
Tabouret des champs	
Canola spontané ¹	
Moutarde des champs	
Renouée liseron (1-3 feuilles)	

¹ L'herbicide seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*).

Blé D'hiver (application au printemps) Pour le Brome Des Toits

Le mélange de réservoir de l'herbicide M6316 SG plus l'herbicide GP appliqué au printemps permet de le réprimer le brome des toits. Appliquer l'herbicide GP à raison de 70 g par hectare. Ajouter ASSIST CONCENTRATÉ D'HUILE de BASF à 0,8 % v/v (0,8 L/100 L de mélange de pulvérisation) ou l'adjuvant Merge* à 0,5 % v/v (0,5 L/100 L de mélange de pulvérisation, application au printemps seulement). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. En plus de réprimer le brome des toits lorsqu'appliqué au printemps, le mélange de réservoir supprimera/réprimera également les mauvaises herbes indiquées.

POUR UTILISATION SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR (P. EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA CLEARFIELD*) SEULEMENT

POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA
PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) – Un jaunissement temporaire de la culture peut être observé juste après l'application des traitements suivants sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) surtout quand ces traitements sont appliqués sur des cultures qui subissent des conditions environnementales difficiles (se référer à la section de l'étiquette intitulée « PRÉCAUTIONS D'EMPLOI »). Éviter l'application sur les champs de canola

tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr où le taux de germination est inégal (certaines plantes hors du stade de croissance recommandé pour l'application) car ceci peut endommager sévèrement la culture. NE PAS appliquer sur le canola qui n'est pas tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr car ceci risque d'endommager sévèrement ou de détruire la culture. ATTENTION : L'application de l'herbicide M6316 SG sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr peut retarder la floraison.

L'HERBICIDE M6316 SG UTILISÉ SEUL

POUR UTILISATION SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR
(P. EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA CLEARFIELD*)

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges seulement :

Appliquer l'herbicide M6316 SG à raison de 30 g par hectare avec un agent tensio-actif recommandé (AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT^{md} PLUS) à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation ou l'adjuvant SUREMIX® à raison de 5 L par 1000 L de solution de pulvérisation (se référer à la section de l'étiquette intitulée "DIRECTIVES DE MÉLANGE").

Appliquer l'herbicide M6316 SG sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) aux stades de la 3^e à la 6^e feuille avant le début de la montée en graine. L'application de l'herbicide M6316 SG avant le stade de la 3^e feuille sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) peut entraîner des dommages à la culture.

L'herbicide M6316 SG supprime les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes:

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
stellaire moyenne ¹
spargoute des champs
saponaire des vaches
ortie royale
chénopode blanc
amarante à racine rouge
soude roulante
tabouret des champs
colza spontané ²
renouée liseron ³
moutarde des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES
kochia à balais

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

NOTE :

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant plusieurs heures après le traitement pour permettre l'herbicide M6316 SG d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

Recommandations spécifiques face à certaines mauvaises herbes :

¹ **Stellaire moyenne** : Appliquer l'herbicide M6316 SG avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re} – 6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

² **Colza spontané** : L'herbicide M6316 SG seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*).

³ **Renouée liseron** : Appliquer l'herbicide M6316 SG sur la renouée liseron en croissance active au stade de la première à la 3^e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DANS :

LES VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR (P. EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA CLEARFIELD*)
POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

L'HERBICIDE M6316 SG + L'HERBICIDE ASSURE* II

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*)

Pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer:

L'HERBICIDE M6316 SG	30 g/ha
Plus	
ASSURE* II	0,38 – 0,5 L/ha
Plus	
SURE-MIX*	0,5% v/v ou 5 L par 1000 litres de solution de pulvérisation.

Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide M6316 SG plus l'herbicide ASSURE* II quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr est aux stades de la 3^e à la 6^e feuille mais avant la montée en graine. L'application de l'herbicide M6316 SG plus l'herbicide ASSURE* II avant le stade de la 3^e feuille du canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p. ex. les variétés de canola Clearfield*) peut entraîner des dommages à la culture.

Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessus plus les mauvaises herbes graminées énumérées ci-dessous :

TAUX D'APPLICATION

	<u>Mauvaises herbes supprimées:</u>	<u>Stade de croissance des mauvaises herbes:</u>
0,38 ou 0,5 L/ha	Sétaire verte	2 ^e feuille-début du tallage
	Orge spontanée	2 ^e feuille-début du tallage
	Mais spontané	2 ^e -6 ^e feuille
	Avoine spontanée	2 ^e feuille-début du tallage ²
	Blé spontané	2 ^e feuille-début du tallage

Folle avoine	1 ^{re} -5 ^e feuille, sans talles (0,38 L/ha)
Pied-de-coq	2 ^e feuille - début du tallage ² (0,5 L/ha)
<u>Mauvaises herbes réprimées:</u>	2 ^e feuille - début du tallage ¹
Chiendent	2 ^e -6 ^e feuille ¹

¹ Employer le taux le plus élevé de l'herbicide ASSURE* II (0,5 L/ha) pour la suppression du pied-de-coq, et la répression du chiendent.

² On obtiendra les meilleurs résultats sur l'avoine spontanée/la folle avoine si on effectue l'application avant le début du tallage.

NOTE :

Consulter l'étiquette de l'Herbicide Assure* II pour obtenir des renseignements concernant la taille et/ou la hauteur des mauvaises herbes graminées durant l'emploi ainsi que les précautions d'emploi et les restrictions.

L'HERBICIDE M6316 SG + LONTREL* 360 EC

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) SEULEMENT

Pour obtenir une suppression des parties aériennes des chardons des champs et la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer le mélange en réservoir suivant :

L'HERBICIDE M6316 SG	30 g/ha
Plus	
LONTREL*360 EC	0,42 L/ha
Plus	
AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE	0,2% v/v
ou	
SURE-MIX®	0,5% v/v ou 5 L par 1000 litres de solution de pulvérisation.

Appliquer l'herbicide M6316 SG + LONTREL* 360 EC quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) est aux stades de la 3e à la 6e feuille, mais avant la montée en graine. L'application de l'herbicide M6316 SG plus LONTREL* 360 EC avant le stade de la 3e feuille sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) peut entraîner des dommages à la culture.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées:

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessus avec l'herbicide M6316 SG utilisé seul et procurera la suppression des parties aériennes des chardons des champs. Se référer à l'étiquette de l'herbicide LONTREL*360 EC pour plus de détails concernant la taille du chardon des champs au temps de l'application ainsi que les précautions à observer.

L'HERBICIDE M6316 SG + LONTREL* 360 EC + ASSURE* II

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) SEULEMENT

Pour obtenir une suppression des parties aériennes des chardons des champs et la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer le mélange en réservoir suivant :

L'HERBICIDE M6316 SG	30 g/ha
Plus	
LONTREL*360 EC	0,42 L/ha
Plus	
ASSURE* II	0,38 ou 0,5 l/ha
Plus	
SURE-MIX*	0,5% v/v ou 5 L par 1000 litres de solution de pulvérisation.

Appliquer l'herbicide M6316 SG + LONTREL* 360 EC + ASSURE* II quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) est aux stades de la 3^e à la 6^e feuille avant la montée en graine. L'application de l'herbicide M6316 SG + LONTREL* 360 EC + ASSURE* II avant le stade de la 3^e feuille du canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) peut entraîner des dommages à la culture.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées:

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus avec le mélange en réservoir de l'herbicide M6316 SG plus l'herbicide Assure* II et procurera la suppression des parties aériennes des chardons des champs. Se référer aux étiquettes de l'herbicide Assure* II et l'herbicide LONTREL*360 EC pour plus de détails concernant la taille et/ou la hauteur des mauvaises herbes au temps de l'application ainsi que les précautions à observer.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 100 L par hectare.
2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir de pulvérisation avec de l'eau fraîche.
3. Ajouter la quantité recommandée de l'herbicide M6316 SG dans le réservoir de pulvérisation, tout en faisant fonctionner l'agitateur. S'assurer que l'herbicide M6316 SG est complètement dissout. Une fois qu'il est dissout, il n'est pas nécessaire d'avoir une agitation continue pour maintenir l'herbicide M6316 SG en solution, mais l'agitation peut être nécessaire pour maintenir les produits d'association en suspension.
4. Lorsque l'herbicide M6316 SG est complètement dissout, on peut ajouter les autres composants destinés à être mélangés en réservoir, tout en continuant de remplir ce dernier avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant :
 - a. les préparations sèches
 - b. les concentrés émulsifiables (MCPA AMINE 500, HOE-GRASS* 284, AVENGE* 200-C, LONTREL*360ec OU ASSURE* II)
 - c. les agents tensio-actif ou adjuvants (les agents tensio-actif recommandé sont AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT^{md} PLUS). L'agent tensio-actif recommandé avec ASSURE* II, LONTREL*360 EC ou ASSURE* II + LONTREL* 360 EC est SURE-MIX*.

NOTE : Se référer à la section appropriée de mélange en réservoir de la présente étiquette pour des recommandations détaillées sur l'agent tensio-actif ou l'adjuvant spécifique requis. Un agent tensio-actif ou un adjuvant recommandé sur cette étiquette doit être ajouté pour assurer une bonne activité de mouillage et de contact. Un agent anti-mousse peut être aussi nécessaire. S'assurer que l'herbicide est bien mélangé avant de continuer à la prochaine étape.

5. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 2 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés

émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide M6316 SG. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

6. Utiliser la préparation de l'herbicide M6316 SG dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation.

ÉQUIPEMENT -VOLUME DE PULVÉRISATION

Appliquer la solution de pulvérisation de façon uniforme avec un équipement terrestre bien étalonné seulement. S'assurer d'une bonne couverture et d'une pulvérisation uniforme. Les buses à jet plat sont recommandées (minimum de 100 litres de volume de pulvérisation par hectare). Lorsqu'on utilise des buses à miroir ou Raindrop, utiliser un volume de pulvérisation total de 225 litres par hectare pour assurer une bonne couverture. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon).

L'agitation continue est nécessaire pour garder les mélanges en réservoir d'herbicides en suspension. Appliquer de façon uniforme et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation durant le départ, le tournage, le ralentissement ou l'arrêt afin de prévenir les dommages à la culture causés par la surapplication.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé, l'orge, l'avoine et le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*), il est important d'éliminer à fond, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide M6316 SG dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide M6316 SG. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une quantité équivalente d'une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés qui adhèrent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé en réservoir avec l'herbicide M6316 SG, l'utilisation d'un agent mouillant durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide M6316 SG dans le réservoir et les boyaux
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION :

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION:

NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Ne pas appliquer l'herbicide M6316 SG sur le blé, l'orge, l'avoine et le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*) éprouvés ou qui ont été éprouvés par des conditions météorologiques difficiles avant l'application telles que le gel, faible fertilité, sécheresse, sol saturé en eau, maladie ou attaques d'insectes, car des dommages à la culture peuvent en résulter.

Ne pas appliquer sur les cultures homologuées si les conditions éprouvantes énumérées ci-dessus sont prévues durant les 3 jours suivant l'application car ceci entraînera des dommages à la culture.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Certaines conditions environnementales rigoureuses (pluies abondantes, basses ou hautes températures pendant une période prolongée, gel, fluctuations importantes de température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire de la culture traitée et occasionnellement une légère réduction de sa hauteur.

Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager le fourrage.

Du fait que la tolérance des cultures aux herbicides diffère selon leur variété, limiter la première pulvérisation de l'herbicide M6316 SG à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Utiliser un maximum de 30 grammes de l'herbicide M6316 SG par hectare par année.

Ne pas planter les cultures sauf le blé ou l'orge ou le canola tolérant à l'Imazamox et l'Imazéthapyr (p. ex. les variétés de canola Clearfield*) pour 30 jours après application de l'herbicide M6316 SG.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide M6316 SG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide M6316 SG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide M6316 SG ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833-362-7722.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant recyclable en plastique ou en métal contenant 23 L ou moins de produit :

NE PAS réutiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être retourné à un point de collecte. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et propre inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

^{md/mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.